

Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

27 décembre 2023

L'AMF met en garde le public contre plusieurs acteurs qui proposent d'investir dans des biens divers sans y être autorisés

L'Autorité des marchés financiers publie la liste des nouveaux sites internet identifiés proposant en France d'investir dans des biens divers sans disposer des autorisations nécessaires.

Voici la liste des nouveaux sites récemment identifiés dans la catégorie biens divers :

- bouchonpourpre.com
- espace-financiereclc.com
- financiereclairac.com
- financierehlc.com
- malinsplacements.fr/or

Toute offre d'investissement dans des biens divers doit être enregistrée à l'AMF pour être commercialisée. La [liste blanche](https://geco.amf-france.org/Bio/BIO/BIO_PDFS/LISTE_PRODUIITS_BIENS_DIVERS/produits_biens_divers.pdf) URL = [https://geco.amf-france.org/Bio/BIO/BIO_PDFS/LISTE_PRODUIITS_BIENS_DIVERS/produits_biens_divers.pdf] des offres enregistrées en biens divers est consultable sur le site internet de l'AMF.

Depuis le 1er janvier 2023, l'AMF a ajouté 10 noms sur sa liste des sites non autorisés à proposer des investissements dans des biens divers, dont 5 en catégorie « vins ».

Depuis la création en 2017 d'une liste noire concernant les offres de biens divers non autorisées, l'AMF a inscrit près de 400 adresses de sites sur cette liste qui concernait tout d'abord les diamants et qui s'est ensuite étendue à des offres d'investissement en cheptel bovins, vins et champagnes notamment.

La liste de l'ensemble des sites non autorisés à proposer des investissements dans des biens divers est disponible sur le site internet de l'AMF (rubrique : Espace Épargnants → Protéger son épargne → [Listes noires et mises en garde](http://www.amf-france.org/Epargne-Info-Service/Protéger-son-epargne/Listes-noires) URL = [http://www.amf-france.org/Epargne-Info-Service/Protéger-son-epargne/Listes-noires]) et sur le site internet Assurance Banque Épargne Info Service – ABE IS (rubrique :

[Épargne → Se protéger contre les arnaques → Les listes noires des sites internet et entités non autorisés](http://www.amf-france.org/Epargne-Info-Service/Protéger-son-epargne/Listes-noires)

URL = [https://www.abe-infoservice.fr/vos-demarches/se-proteger-contre-les-arnaques/les-listes-noires-des-sites-internet-et-entites-non-autorises]).

Attention, cette liste est mise à jour régulièrement mais n'a pas vocation à être complète car de nouveaux acteurs non autorisés apparaissent régulièrement. Par ailleurs, les décisions d'enregistrement délivrées par l'AMF sont consultables sur le site internet de l'AMF.

Vous avez des questions ? Vous pouvez vous renseigner sur le site internet de l'Autorité des marchés financiers :

AMF : <https://www.amf-france.org/> ou appeler au 01 53 45 62 00 du lundi au vendredi de 9h à 12h30.

Vous pouvez également consulter le site AMF Protect Epargne :

<https://protectepargne.amf-france.org/>

À propos de l'AMF

Autorité publique indépendante, l'AMF est chargée de veiller à la protection de l'épargne investie en produits financiers, à l'information des investisseurs et au bon fonctionnement des marchés. Visitez notre site : <https://www.amf-france.org>. URL = [https://www.amf-france.org]

CONTACT PRESSE _____

En savoir plus

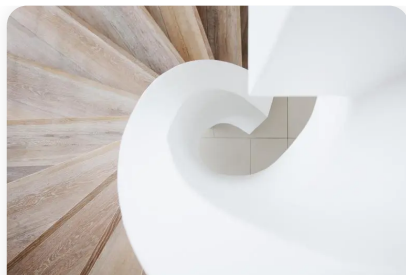
- Mises en garde et listes noires des sociétés et sites non autorisés
- Liste des offres d'investissement en biens divers enregistrées auprès de l'AMF

Mots clés

[PROTECTION DE L'ÉPARGNE](#)[MISE EN GARDE](#)

SUR LE MÊME THÈME

 S'abonner à nos alertes et flux RSS



ARTICLE

BIEN INVESTIR

22 décembre 2023

Fiches pratiques : "
Mon épargne clé en
main "



MISE EN GARDE

MISE EN GARDE

17 novembre 2023

L'AMF et le Parquet de
Paris appellent les
épargnants à la plus
grande vigilance à
l'égard de l'offre
frauduleuse
d'investissement en
crypto-actifs
d'Immediate Connect



COMMUNIQUÉ AMF

PROTECTION DE L'ÉPARGNE

07 novembre 2023

L'ACPR et l'AMF
encouragent les
établissements
financiers à poursuivre
leurs efforts dans la
prise en compte de la
vulnérabilité des
clients âgés

**Mentions légales :**

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact : Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02